



CARTES JEUNES BIENTOT DISPONIBLES

A retirer en mairie, pendant la permanence du

vendredi 04 septembre

de 17 h à 19 h

Sinon, à retirer en mairie aux horaires d'ouverture, avant le 30 septembre.

Rappel : toute carte non récupérée après le 30/09 verra son titulaire perdre le bénéfice de sa gratuité l'année prochaine